

prise entre la rue Fosse-aux-Chènes et la rue des Récollets).

IX. Adopte le rapport du directeur des travaux municipaux concluant au pavage de la rue de Ma-Campagne (partie comprise entre les rues du Moulin et Décrème).

X. Prend en considération une proposition de M. Junker relative à la mortalité des enfants; procède à l'élection d'une Commission pour examiner cette question; sont nommés MM. Godefroy, Carrette-Pennel, Junker, L. Watine-Wattinne et Serpèl-Roussel.

M. le Maire déclare au Conseil que l'Administration municipale attend que la décision qui ne peut tarder à être prise à l'Assemblée nationale pour prendre l'initiative d'une souscription nationale pour la libération du territoire français.

Le Conseil s'ajourne à demain pour la lecture des procès-verbaux.

Le secrétaire,  
CH. JUNKER.

Voici le texte de l'adresse votée par le Conseil Municipal dans sa séance d'hier :

A Messieurs les Membres de l'Assemblée nationale,

Messieurs,

Le Conseil Municipal de Roubaix a suivi avec la plus grande anxiété les débats relatifs à l'établissement d'un droit sur les matières premières et accueilli avec une vive satisfaction le vote qui a ajourné cet impôt.

Pénétrés du danger que couraient l'industrie et le commerce de la France et, en particulier, de notre ville, le Conseil Municipal croit remplir son devoir en protestant avec énergie contre tout retour à cette funeste idée.

L'exportation étant le moyen de faire rentrer dans notre pays les sommes énormes affectées au paiement de la dette nationale, il faut non-seulement écarter toute mesure pouvant entraver son essor, mais encore rechercher tous les moyens qui peuvent le développer.

Pendant dix ans, les membres du gouvernement actuel ont protesté contre les agissements de l'Empire, qui a fait les traités sans avoir consulté l'industrie et le commerce du pays.

Aujourd'hui, les Chambres de Commerce de la France, ont donné leur avis: 70 sur 75 ont répondu « pas d'impôt sur les matières premières ».

Vous mêmes, Messieurs les Députés, avez confirmé par un vote les vœux émis par le commerce et l'industrie.

Comment le gouvernement pourrait-il persister à obtenir cet impôt condamné par l'immense majorité?

Nous ne pouvons le croire: L'industrie et le commerce de Roubaix comprennent la nécessité de trouver des ressources pour remplacer l'impôt sur les matières premières; ils font de grands efforts pour atteindre ce but tant désiré; mais en retour ils espèrent que le gouvernement mettra toute la bonne volonté sur laquelle le pays est en droit de compter, pour arriver à cette importante solution.

Roubaix, 6 février 1872.

Séance du 5 décembre 1871.

Question des hospices.

(Suite.)

M. LE MAIRE. — Les conclusions du rapport engagent simplement à mettre les enfants à la campagne quand cela est sage et prudent. Mais je ferai observer à M. Carrette-Pennel qu'il fait bien vertement le procès de l'Administration des hospices. Il fait, des enfants placés à la campagne, un tableau bien effrayant et cependant il y a beaucoup de nourrissons placés à la campagne et MM. Watine et Deleporte qui ont visité ces enfants dernièrement, ont trouvé que leur position est très-satisfaisante.

M. CARRETTE-PENNEL. — Je parle d'une manière générale. L'hospice met les enfants en nourrice à la campagne et quand on voit qu'ils sont bien soignés, on les y laisse.

M. LE MAIRE. — Puisque ces enfants sont si bien, puisque MM. Watine et Deleporte ont constaté de visu qu'ils sont parfaitement soignés, pourquoi ne continuerait-on, n'attendrait-on pas ce système, d'autant plus qu'il est plus économique? Notez bien qu'on n'impose pas l'obligation de les mettre tous à la campagne; il ne peut entrer dans l'esprit de personne que l'on veuille être exclusiviste et qu'on engage d'envoyer à la campagne des enfants qui seraient mieux en ville.

M. DAUDET refuse les arguments de M. Carrette-Pennel et prétend que, toutes choses égales d'ailleurs, le séjour de la campagne est préférable aux enfants que le séjour des villes industrielles.

M. GODEFROY appuie l'opinion de M. Daudet. Tous les hommes de science sont de l'avis que le séjour de la campagne offre de meilleures conditions hygiéniques que nos grandes agglomérations industrielles. On a même bâti au bord de la mer des asiles pour les enfants faibles.

M. LE MAIRE envisage la question financière du rapport et rapporte des paroles prononcées en séance par M. Dewarlez relative au budget des hospices.

M. TOULEMONDE-NOLLET. — Je voterai contre le rapport: 1° parce que le conseil ayant émis un avis favorable sur le crédit de 49,000 fr., je ne me crois pas le droit de revenir là-dessus.

2° Parce que les 52,000 fr. que l'hospice en réserve et que la commission voudrait lui voir employer pour balancer son budget sont présimés destinés à la construction du nouvel hospice dont la nécessité est reconnue par tous.

Ce rapport est une critique amère de ce qui s'est fait jusqu'à ce jour; on y fait trop aisément procès à l'Administration des hospices et aux enfants qui sortent de l'établissement et cela sans preuves aucune, à l'appui de ces allégations. N'oublions pas messieurs, que nous sommes tous d'hier, sans expérience et que nous nous adressons à des hommes qui ont fait leurs preuves.

En tous cas, s'il y avait un vœu à émettre, ce que je ne crois pas, le conseil devrait, selon moi, le faire en d'autres termes.

M. le maire met aux voix les conclusions du rapport.

MM. Toulemonde-Nollet, Watine-Wattinne et Desplanque demandent le scrutin secret sur 28 conseillers votants.

20 votent pour le rapport et ses conclusions 8 votent contre.

M. LE MAIRE. — Le rapport et ses conclusions sont adoptés.

Erratum. — Il faut rétablir ainsi le 4<sup>e</sup> paragraphe du compte-rendu de la séance du 5 décembre (Journal de Roubaix, du 5).

« M. Watine explique que ce chiffre donné par lui à M. Talon est un erreur, et que ce n'est que 15 fr. qu'il faut compter par mois pour les six premiers mois, et 30 francs ensuite. »

Le Comice agricole de Lille nous communique les documents ci-après :

Monsieur le président,

Le Comice agricole de l'arrondissement de Lille s'est ému d'une proposition faite à l'Assemblée nationale le 19 janvier par M. Haentjens, demandant une nouvelle surtaxe sur l'alcool.

Bien que cette proposition n'ait pas paru sérieuse tout d'abord, il résulte de renseignements récents, qu'elle fait du chemin depuis quelques jours dans l'opinion de certains représentants.

On cherchait à la faire accepter par les distillateurs du nord en faisant adopter par la même occasion un impôt sur les alcools produits dans le midi par les bouilleurs de crus. L'agriculture du nord ne peut accepter ce compromis, toute surtaxe nouvelle serait désastreuse pour la culture de la betterave, notre matière première à nous.

Le Comice de Lille s'est souvenu de l'agitation provoquée par Messieurs les Industriels en textiles, quand il a été question d'imposer leurs matières premières. La pression qu'ils ont exercée a été assez forte pour arrêter une proposition qui nous paraissait parfaitement équitable.

C'est à nous aujourd'hui à jeter le cri d'alarme; l'agriculture s'est trop souvent résignée en silence à accepter les charges qui l'accablent.

Le comice de Lille adresse à Messieurs les représentants, la protestation suivante et demande instamment à toutes les sociétés agricoles de la région de vouloir bien l'appuyer.

J'épère, Monsieur le Président, que vous voudrez bien soumettre cette question à votre association et travailler avec nous à repousser ce nouveau danger.

Agitez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le président du Comice,  
HEDEBAULT

A Messieurs les Députés à l'Assemblée nationale:

Messieurs, Le Comice agricole de Lille, considérant l'intérêt majeur de la culture de la betterave dans l'arrondissement;

Considérant le préjudice grave que les impôts nouveaux ont porté à cette production; Considérant que toute surtaxe nouvelle sur les sucres et les alcools anéantirait la culture de la betterave dans le nord;

Considérant les désastres qui résulteraient de toute aggravation d'impôts sur ces matières;

Il fait appel au patriotisme des membres de l'Assemblée nationale et les conjure de rechercher ailleurs les moyens d'équilibrer le budget.

Fait en séance à Lille, le 31 janvier 1872.  
Le Président,  
HEDEBAULT

Indépendamment de cette protestation, les Agriculteurs-Distillateurs, au nombre de vingt-six, faisant partie du Comice agricole de l'arrondissement de Lille, ont adressé, le même jour, la pétition suivante à l'Assemblée nationale.

Un exemplaire de ces divers documents a été adressé à chacun de MM. les députés.

A Messieurs les Députés à l'Assemblée nationale.

MESSIEURS LES DÉPUTÉS, Nous, soussignés, agriculteurs-distillateurs de l'arrondissement de Lille, avons l'honneur de vous exposer la situation faite à notre industrie par l'instabilité de la législation française. Autrefois, la culture fourragère et celle des textiles ou des plantes grasses, nous donnaient une rémunération satisfaisante, mais aujourd'hui que la rente de la terre et toutes les nécessités de la vie ont augmenté, que le sol se refuse à produire les denrées qu'elle nous donnait par le passé, nous avons dû suivre le progrès.

Au point où il est arrivé dans nos contrées, il n'est plus possible de se livrer, d'une manière profitable, à l'agriculture, sans faire appel à l'industrie; les uns, en labourant, courent les chances aléatoires du fabricant de sucre ou d'alcool; les autres, attachés à la petite culture, livrent leurs produits à l'usine et profitent aussi des ressources des arts enseignés par la science.

En conformité encore des aspirations du gouvernement vers le progrès de l'agriculture, nous avons annexé à nos fermes l'industrie de la distillation de la betterave, parce qu'elle donne la plus grande quantité de rations au

bétail, et qu'elle fournit la viande et le blé dans les conditions les plus économiques.

Nous avons confié à la bonne foi publique nos plus graves intérêts dans des conditions de législation parfaitement déterminées; le retrait de la loi sur le vinage des vins, la loi dite du libre-échange, les surcharges d'impôts de 1871 rendent aujourd'hui notre métier impossible. Ces diverses mesures législatives restreignant la consommation au détriment de la concurrence des produits similaires étrangers ont, en effet, amené la baisse successivement sur les alcools, et ils sont arrivés aujourd'hui à un chiffre tellement bas qu'il est impossible de les produire industriellement avec le jus de la betterave.

Cependant, l'établissement de cette industrie constituant un progrès considérable; non-seulement elle faisait le pain et la viande en abondance, mais elle rendait au sol les principaux éléments de la matière première et conduisait, par conséquent, à la fertilisation de la terre par deux voies différentes.

Nous pensions donc, Messieurs les Députés, qu'une aussi belle industrie aurait le droit de vivre, et ce n'était pas sans les plus solides raisons que nous lui avions accordé notre confiance; le retrait de la loi sur le vinage des vins et la loi dite de libre-échange, nous avaient imposé la nécessité d'adopter tous les procédés de perfectionnement que comporte notre industrie; la surtaxe de cinquante francs que vous venez de voter et qui porte l'impôt de l'alcool à cent cinquante francs par hectolitre nous imposera l'incalculable nécessité d'étendre nos feux pour toujours.

Voici le compte du prix de revient d'un hectolitre d'alcool commercial à 90°

2,300 kilog. de betteraves à fr. 20	46
Frais de fabrication :	22
Total :	68
A déduire le prix de la pulpe : 1,500 k. à fr. 6	9
Reste	59
Prix de l'hectolitre au 31 janvier, à Lille, fr.	53 50
Perte de la fabrication d'un hectolitre d'alcool :	5 50

Voilà, Messieurs les Députés, la véritable situation de notre industrie.

Pourrait-elle vivre plus aisément que nous, en effet, le fabricant d'un mètre de drap n'employant que trois francs de laine, si vous imposez le mètre de drap d'une contribution de douze francs?

Et que penseriez-vous, Messieurs les Députés, d'un régime imposant au magistrat, à l'administrateur, au fonctionnaire quelconque de l'Etat une réduction d'un quart, puis de la moitié et enfin de toute l'importance de son traitement, alors qu'il aurait consacré son avoir et ses veilles à acquérir les connaissances indispensables à sa profession?

Nécessairement, Messieurs, vous blâmeriez de tels procédés, et cependant, cet abus emportant votre blâme est précisément celui que vous nous infligez aujourd'hui.

Dans ces conditions, Messieurs les Députés, et si nous sommes dignes de vivre, nous vous demandons la vie ou une modération de l'impôt; si, au contraire, vous estimez que notre industrie soit nuisible et qu'elle doive encourir de nouvelles rigueurs, nous vous demandons de ne pas être traités comme des exécutés et que nos usines soient expropriées pour cause d'utilité publique.

Nous vous prions, Messieurs les Députés, d'agréer l'assurance de notre profond respect.  
Lille, le 2 février 1872.  
(Suivent les signatures.)

L'amélioration sanitaire des bestiaux signalée dans la période du 21 au 31 janvier s'est maintenue. Toutefois, la situation nécessite encore l'exécution rigoureuse des prescriptions.

En ce moment, quatorze communes sont encore infectées: Thiant, Saint-Amand, Esquelbecq, Quarembœuf, Denain, Hasnon, Seclin, Steene, Bersée, Verlinghem, Haubourdin, Pitgam, Herzele, Spycyker, Zegers-Capelle, mais dans la plupart il ne se produit qu'un ou deux cas. Ces trois dernières localités de trois à huit cas. Les animaux ont été enfoncés.

A Steene, le typhus qui avait d'abord frappé les bêtes à cornes, a atteint les moutons, soixante-sept ont dû être abattus et enfoncés.

Dans l'arrondissement de Cambrai, le typhus depuis le 17 janvier a continué ses ravages dans les communes de Rieux, Catillon, Villers-en-Cauchies, Saint-Aubert, Busigny, Beauvois et St-Python. Cent sept bêtes ont été abattues, et deux nouvelles communes, Montricourt et Owillers (hameau de Solesmes) viennent d'être frappées. A Montricourt, neuf bêtes ont été abattues le 31 janvier, et deux à Owillers.

Judi on a signalé l'apparition du typhus dans les étables de M. Delannoy, cultivateur à Deulémont (section de l'E-canguerie), et à Bourghelles, chez Def-

ves. Plusieurs vaches ont été abattues.

Quoi qu'il en soit, le nombre des localités envahies diminue tous les jours ainsi que les cas de maladie et, tout fait espérer qu'en continuant à observer rigoureusement les prescriptions de l'autorité supérieure, le fléau ne peut tarder à disparaître complètement.

Les porteurs d'obligations de l'emprunt de la ville de Lille 1860 sont informés que les certificats d'obligations nominatives sont délivrés, à dater de ce jour, à la Recette municipale.

Le coupon à toucher le 1<sup>er</sup> avril sera de 2 fr. 91 c., impôt déduit.

La Compagnie de l'Est donne avis de la reprise, à partir du 10 février, des expéditions partielles de grande et de petite vitesse pour la gare de Pagny-sur-Moselle (local et transit), et pour celles d'Emberménil et d'Avricourt pour le trafic de transit seulement.

M. Prestrat, secrétaire de l'inspection académique à Lille, est nommé officier de l'instruction publique.

C'est jeudi, vendredi et samedi, que viendra devant le tribunal de Lille, la première série des actions civiles intentées à la compagnie du Nord, par suite de l'accident de Seclin.

On écrit de Meurchin :

Dans la catastrophe de samedi soir, quatorze ouvriers mineurs se trouvaient dans la cage, dont le câble s'est rompu. Ils ont été précipités au fond de la mine dans le réservoir d'eau. Six d'entre eux ont pu se sauver à la nage, mais les huit autres ont péri. Trois de ces derniers sont pères de famille; l'un d'eux a sept enfants. M. le préfet du Pas-de-Calais, aussitôt informé, s'est rendu sur les lieux pour porter aux familles des secours et des consolations.

Au sujet de cet événement, nous recevons de la préfecture du Nord la communication suivante :

« Un grave accident a eu lieu le 3 février courant, vers dix heures du soir, dans une fosse à charbon de la compagnie de Meurchin, située à Beauvin, canton de Seclin. Quatorze ouvriers remontaient dans une cage quand, à dix mètres du fond, la patte du câble s'est cassée; le parachute a fonctionné, mais une des griffes s'est brisée et la cage est allée à l'aveugle avec les ouvriers qui s'y trouvaient. Six ont pu se sauver à la nage pour arriver à l'accrochage et huit engagés dans la cage se sont noyés.

Malgré les efforts des directeurs de la mine et de leurs ouvriers, les corps des victimes n'ont pu être retirés du puits que le dimanche matin.

La mine s'étendait dans le département du Pas-de-Calais et dans le département du Nord; les préfets du Pas-de-Calais et du Nord, se sont rendus sur les lieux avec les ingénieurs des mines.

Une information judiciaire est commencée pour rechercher les causes de l'accident.

Voici en quels termes le *Pronogateur* rend compte de la représentation donnée lundi au Théâtre de Lille par la troupe de Roubaix.

Comme on le verra, il apporte, dans son appréciation, plus d'indulgence que ses confrères.

La représentation d'hier, au Grand-Théâtre, a été tumultueuse. On jouait exceptionnellement la pièce nouvelle de M. Ad. Belot, l'Article 47, interprétée par la troupe dramatique de Roubaix, à qui la faillite de son directeur fait en ce moment une position très critique.

Assurément, les artistes n'étaient pas de premier ordre. Comme toujours, en pareil cas, on a commencé par rire; puis, on s'est fâché, — fâché au point de faire des avances aux artistes.

Une actrice, interpellée brutalement par des spectateurs des stalles, a cru devoir quitter la scène.

Intervention du commissaire de police, référence auprès de M. le maire, et... tout est rentré dans l'ordre accoutumé.

Bref, beaucoup de bruit pour peu de chose.

Toutefois, qu'il nous soit permis, puisque l'occasion s'en présente, de faire remarquer que, relativement, les comédiens du théâtre de Roubaix, fort mal menés par une partie du public, ne sont pas plus mauvais que certaines chanteuses, que l'on tolère depuis le commencement de la saison. A ce titre, il y a eu hier intolérance injuste, et l'impartialité

nous fait un devoir de le constater. Il ne suffit pas d'être débonnaire à en-brancher pour les uns, il faut être équitable en toutes circonstances.

On nous écrit d'Orchies :

Notre marché aux grains du 5 coutrant était passablement approvisionné; on y comptait environ 1800 hectolitres de blé, ce qui est, à cette époque de l'année, un apport assez important. La situation ne change pas: c'est toujours la même incision entre la hausse, la baisse et le maintien des cours précédents. Dans tous les cas, les oscillations sont peu importantes et les affaires sont au grand calme. La culture n'a pas paru disposée à céder en baisse, tandis que les acheteurs persistent à ne prendre qu'au jour le jour, sans se laisser entraîner à la hausse. Les nouvelles récoltes ne peuvent exercer aucune influence sur les cours parce qu'on ne peut encore tirer aucun pronostic de l'état dans lequel les blés d'hiver se présentent. La température douce et pluvieuse que nous avons eue constamment cette année pourrait bien causer quelques appréhensions, mais ce serait dans la précision de gélées tardives tout à fait hypothétiques. Les blés de choix ont obtenu de 27 à 29; les blés blancs de 26 à 28; les blés gris ordinaires de 25 à 27; le seigle, qui est toujours recherché par le commerce, a été vendu de 14 à 16; les fèves, toujours rares, sont demandées aux prix de 16 à 18 francs et l'avoine quoiqu'abondante maintient son prix; elle a été vendue de 6,50 à 8 fr. 50 l'hectolitre, suivant qualité.

En général, toutes les ventes se sont faites lentement et facilement, baisse de 25 à 30 centimes à l'hectolitre en moyenne sur toutes qualités de grains exposés en vente sur notre marché.

Société des Bains et Lavoirs publics de Roubaix.

N<sup>o</sup> des Actions sortis, tirage du 5 février 1872:

637	627	484	623
324	584	388	205
612	586	451	496
521	674	27	614
403	42	633	348

Les porteurs sont priés d'en faire toucher le montant chez le gérant rue de Lannoy, 101, de même que les intérêts échus. 1837

Dernières nouvelles

Dépêche télégraphique

(Service particulier du Journal de Roubaix).

Paris, 7 février 1872.

On assure que le préfet de la Seine retire sa démission.

La commission des marchés persiste à exiger la révocation du général Suzanne. On portera la question devant l'Assemblée.

Les cercles orléanistes déclarent apocryphe la lettre du comte de Paris au comte de Chambord, publiée hier dans plusieurs journaux.

Le bruit que M. Valentin serait nommé ministre à Rome est sans fondement.

Le bruit que la Prusse avait proposé de remettre l'indemnité de guerre moyennant la cession d'une de nos colonies, est également démenti.

Le quatrièmement accusé dans l'affaire d'Épernay a passé hier devant le conseil de guerre prussien, lequel ne voulant pas le condamner à mort, se déclara incompetent et le renvoya devant un autre conseil.

Commerce

Havre, 7 février 1872.

(Dépêche de MM. Kablé, Baswillwald et Co., représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) Marché animé, prix raidissants; très-ordinaire 136; terme 137; Fernambourg 132,50. Acheteurs.

Liverpool, 7 février.

(Dépêche de MM. Kablé, Baswillwald et Co., représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes: 20,000 b. grande animation, prix haussant.

Recettes: 48,000 b.

LAINES.

HAVRE. — Mardi 6 février 1872. — Toujours en très-bonne demande aux pleins cours, et on a encore vendu 37 b. Buenos-Ayres suint, à 232 fr. 50, et 29 b. Montevideo, de 315 à 325 fr.

BOURSE DE PARIS

du 7 février

Rente 3 p. %	56 70
— 4 1/2 p. %	83
Nouvel emprunt	91 75

RELEVÉ COMPARATIF DU MOUVEMENT DE LA CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX

PENDANT LES MOIS DE JANVIER 1870, 1871 et 1872.

Mouvement du mois de Janvier 1870	Mouvement du mois de Janvier 1871	Mouvement du mois de Janvier 1872
6,729 colis de laine peignée 724,304 k <sup>e</sup> .	4,169 colis de laine peignée 448,836 k <sup>e</sup> .	10,077 colis de laine peignée 1,086,022 k <sup>e</sup> .
4 » d'écoailles et blouses 425	13 » d'écoailles, blouses 1.435	90 » d'écoailles, blouses 9.821
262 » de laine filée 27,964 k <sup>e</sup> .	124 » de laine filée 12.825	367 » de laine filée 39.388
2 » de soie 14	7 » de soie 424	4 » de soie 70
2,253 » de coton 241.351	341 » de coton 36.658	2,741 » de cotons 293.032
9,250 colis pesant ensemble 994058	4654 colis pesant ensemble 500.178	13,279 colis pesant ensemble 1,438.333